

**Décision n° 2015-335 du 1<sup>er</sup> décembre 2015  
portant nomination d'un membre du comité de direction  
du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement,  
la mobilité et l'aménagement (Cerema)**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-01 du 2 janvier 2014 portant organisation du Cerema et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

**décide**

**Article 1**

Monsieur Jacques Le Berre est nommé directeur de la direction territoriale Est.

**Article 2**

Il est mis fin à la mission de Monsieur Georges Kuntz en tant que directeur par intérim de la direction territoriale Est.

**Article 3**

La présente décision abroge la décision n° 2015-146 du 11 mai 2015.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

Le directeur général

**Signé**

Bernard Larroutour